

## Les Normes de Pratique pour Les Assistants/Techniciens des Laboratoires Médicaux

Les normes de pratique définissent le niveau de performance attendu qui constitue le cadre de la pratique d'un assistant/technicien des laboratoires médicaux (A/TLM) et par rapport auquel les compétences sont évaluées.

Les normes de pratique fournissent les normes minimales et les attentes en matière de pratique et de professionnalisme pour les A/TLM certifiés par l'APLMO. Les employeurs peuvent se servir de ces normes pour établir des responsabilités pour les A/TLM sur les lieux de travail.

Les lignes directrices de l'APLMO précisent le champ d'activité pour les A/TLM certifiés par l'APLMO. L'assistant/technicien des laboratoires médicaux doit démontrer ses connaissances auprès de la théorie, de l'application technique et clinique des procédures exécutées et il/elle doit être compétent(e) dans l'exécution de ces procédures. L'assistant/technicien des laboratoires médicaux doit démontrer son professionnalisme dans toutes ses actions.

### **Norme 1– CONDUITE PROFESSIONNELLE ET RESPONSABILITÉ**

L'assistant/technicien des laboratoires médicaux sera responsable de sa pratique professionnelle et devra satisfaire les exigences éthiques et légales de sa pratique professionnelle.

- Prendre la responsabilité pour son travail et sa conduite professionnelle
- Exercer sa fonction dans le cadre éthique et juridique qui gouverne la pratique de la technologie des laboratoires médicaux
- Exercer sa fonction dans le cadre de ses compétences professionnelles et demander de l'aide lorsqu'une tâche dépasse ses compétences
- Faire preuve d'un comportement professionnel adapté à la situation

### **Norme 2 – SAVOIR ET COMPÉTENCES**

L'assistant/technicien des laboratoires médicaux devra posséder les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de sa fonction et devra se tenir au courant de l'évolution des pratiques dans les laboratoires médicaux.

- Démontrer la connaissance des éléments théoriques et pratiques des Lignes directrices en matière des compétences de l'APLMO
- Appliquer les lois et les règlements gouvernant la technologie des laboratoires médicaux à leur pratique
- Suivre la législation sur la sécurité, les directives et les pratiques de contrôle des infections
- Suivre les politiques, les processus et les procédures des tâches en laboratoire, y compris le prélèvement d'échantillons du Système de gestion de la qualité
- Maintenir et améliorer les compétences et les connaissances pour se tenir au courant de l'évolution des pratiques

### **Norme 3 – PRATIQUE COMPÉTENTE**

L'assistant/technicien des laboratoires médicaux devra appliquer avec compétence ses connaissances et ses compétences à la pratique courante.

- Démontrer de la compétence dans les tâches précisées dans les Lignes directrices auprès des compétences de l'APLMO
- Appliquer des connaissances et des compétences pour atteindre les résultats souhaités afin d'optimiser les soins aux patients et le fonctionnement de laboratoire
- Être habile dans l'utilisation, le fonctionnement, la maintenance et l'entretien de l'équipement de laboratoire
- Maîtriser l'utilisation et le fonctionnement des Systèmes d'information des laboratoires
- Appliquer les politiques, les processus et les procédures de cette institution, y compris le prélèvement d'échantillons
- Appliquer les politiques du Système de gestion de la qualité, les processus et les procédures aux activités quotidiennes
- Appliquer les mesures de santé et de sécurité pour assurer la sécurité des patients, des collègues et d'eux-mêmes, et pour la protection de l'environnement
- Reconnaître les problèmes et entreprendre des actions correctives dans le cadre de la pratique
- S'adapter à l'évolution des exigences au sein de l'environnement clinique

### **Norme 4 – COMMUNICATION ET COLLABORATION**

L'assistant/technicien des laboratoires médicaux devra communiquer et collaborer de façon efficace avec les patients, les collègues et autres fournisseurs de soins de santé.

- Protéger et maintenir la confidentialité de toutes les informations des patients
- Communiquer de façon efficace pour satisfaire les besoins des patients, des collègues, et autres professionnels de la santé
- Faire preuve de courtoisie, de considération, et de professionnalisme dans les interactions avec les patients, les collègues, et autres fournisseurs de soins de santé
- Respecter la diversité et les intérêts des patients, des collègues, et d'autres professionnels de la santé
- Coopérer avec les autres membres de l'équipe de soins de santé pour fournir des soins sûrs et efficaces aux patients
- Promouvoir sa contribution à la pratique de la médecine de laboratoire en maintenant des normes élevées dans son travail et en soutenant activement l'APLMO